

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 11/2019  
22 mars 2019

### **L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence approuve la prise de contrôle conjoint de la SA Ets E. Ronveaux et de la SA Ingénierie et Constructions Masset par le groupe Wanty et la Société Régionale d'Investissement de Wallonie**

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé le 21 mars 2019 la prise de contrôle conjoint de la SA Ets E. Ronveaux et de la SA Ingénierie et Constructions Masset par le groupe Wanty et la Société Régionale d'Investissement de Wallonie.

L'opération de concentration a été notifiée le 4 mars 2019 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

La concentration concerne le secteur de la construction au sens large.

Ets E. Ronveaux est une entreprise familiale active dans les domaines de la construction d'éléments en béton préfabriqué armé et précontraint et du génie électrique.

Ingénierie et Constructions Masset (ICM) est une entreprise active dans le secteur de la construction non résidentielle.

Wanty est un groupe actif, en Belgique et en France, dans le domaine de la construction au sens large.

La Société Régionale d'Investissement de Wallonie (SRIW) est une entreprise qui finance des projets de développement d'entreprises wallonnes ou implantées en Wallonie.

Dans sa décision du 21 mars 2019, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne suscite pas d'opposition.

#### **Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :**

Véronique Thirion

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 93 53

Courriel : [veronique.thirion@bma-abc.be](mailto:veronique.thirion@bma-abc.be)

Site internet : [www.concurrence.be](http://www.concurrence.be)

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).